conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



 N° de l'article:
 LP-4124
 Date d'édition :
 13.12.2023

 Date d'exécution :
 05.12.2023
 Version (Révision) :
 9.0.0 (8.0.0)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Halbfabrikat FH-W151F (LP-4124)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur Fournisseur

Geholit + Wiemer GEHOLIT S.A.R.L

Lack- und Kunststoff-Chemie GmbH

Rue

Sofienstraße 36 Zone Industrielle - Route de Munchhausen

Code postal/Lieu

76676 Graben-Neudorf 67470 Seltz

Téléphone / Télécopie

+49 (0) 7255 / 99 0 / +49 (0) 7255 / 99123 +33 (0) 38886 8011 / +33 (0) 38886 1321

Contact pour informations

Safety@Geholit-Wiemer.de Safety@Geholit-Wiemer.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0) 7255 / 99 299

Fournisseur précédent/Producteur

Fournisseur précédent/Producteur

+33 (0) 1 45 42 59 59 Numéro ORFILA

lundi - jeudi 07h00 - 17h00 vendredi: 07h00 - 15h30. Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient 2,4,7,9-TÉTRAMÉTHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes noncibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

2,4,7,9-TÉTRAMÉTHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119954390-39 ; N°CE : 204-809-1; N°CAS : 126-86-3

Page: 1/5

(FR/F)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



 N° de l'article:
 LP-4124
 Date d'édition :
 13.12.2023

 Date d'exécution :
 05.12.2023
 Version (Révision) :
 9.0.0 (8.0.0)

Poids: $\geq 0.1 - < 0.5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3;

H412

4-(1,1,3,3-TETRAMETHYLBUTYL)PHENOL, ETHOXYLIERT; N°CAS: 9002-93-1

Poids: < 0,5 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Aquatic Chronic 3; H412

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Aucune

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Page: 2 / 5

(FR/F)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



N° de l'article: LP-4124 Date d'édition : 13.12.2023 05.12.2023 Date d'exécution : Version (Révision): 9.0.0 (8.0.0)

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

2-BUTOXYÉTHANOL; N°CAS: 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (EC)

Valeur seuil: 50 ppm / 246 mg/m³

Remarque: Skin 20.06.2019 Version: Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (EC)

Valeur seuil: 20 ppm / 98 mg/m³

Remarque: Skin Version: 20.06.2019

8.2 Contrôles de l'exposition

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Caractéristiques en matière de sécurité

Densité: (20 °C) 1 - 1,1 g/cm³ Teneur en COV maximale (CE): 2,026 Pds %

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (2,4,7,9-TÉTRAMÉTHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL; N°CAS: 126-86-3)

Voie d'exposition: Par voie orale

Rat Espèce :

Page: 3 / 5

(FR/F)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



 N° de l'article:
 LP-4124
 Date d'édition :
 13.12.2023

 Date d'exécution :
 05.12.2023
 Version (Révision) :
 9.0.0 (8.0.0)

Dose efficace: 6300 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (2,4,7,9-TÉTRAMÉTHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL ; N°CAS : 126-86-3)

Voie d'exposition : Dermique Espèce : Lapin Dose efficace : 1000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre: CL50 (2,4,7,9-TÉTRAMÉTHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL; N°CAS: 126-86-3)

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Lapin Dose efficace : 10 mg/l

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Page: 4 / 5

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



 N° de l'article:
 LP-4124
 Date d'édition :
 13.12.2023

 Date d'exécution :
 05.12.2023
 Version (Révision) :
 9.0.0 (8.0.0)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 40, 55, 70, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Limites d'utilisation

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page : 5 / 5